

DELIBERATION N° 11

<p>Parc de stationnement de la plage Budget parking du centre balnéaire Décision Modificative n°1-2011</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :33

Nombre de votants :37

LE 30 JUIN DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 22 juin 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°33), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°31), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°39), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°12), Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°12), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°33), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°40), Mme EMO Céline (de la question n°1 à n°11), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°11), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°40), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2011 et d'affecter le reste du résultat 2010. Le Conseil Municipal est invité à adopter la décision modificative n° 1/2011 du budget du Parking du centre Balnéaire, laquelle a été préalablement soumise au Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 24 mai 2011 et présentée à la commission n° 1 en date du 20 juin 2011.

Elle comprend pour chacune des sections en dépenses et en recettes, les éléments suivants :
Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
		1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	39 593,44
Total dépenses réelles		Total recettes réelles	39 593,44
Opérations d'ordre			
		021 Virement de la section fonctionnement	-39 593,44
Total dépenses d'ordre		Total des recettes d'ordres	- 39 593,44
TOTAL GENERAL	0,00	TOTAL GENERAL	0,00

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
66111 Intérêts réglés à l'échéance	39 593,44		
Total des dépenses réelles	39 593,44	Total des recettes réelles	
Opérations d'ordre			
023 Virement à la section d'investissement	- 39 593,44		
Total des dépenses d'ordre	-39 593,44	Total des recettes d'ordres	0
TOTAL GENERAL	0,00	TOTAL GENERAL	0,00

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la Modification n°1 du Budget 2011 du parc de stationnement de la plage, par :**

☞ **32 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe des Elus Verts, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe Centriste, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant,**

☞ **5 voix « contre » : Groupe « Dieppe Ensemble ».**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire